

Contactez-nous afin de déterminer sur quel engin vous devez former votre collaborateur. Formation se déroulant chez notre partenaire ATSI

OBJECTIFS

Être en capacité de :

- **Conduire** une PEMP dans les meilleures conditions de sécurité pour les personnes et le matériel.
- **Intégrer** les règles de sécurité dans la conduite de la PEMP conformément au Référentiel du CACES® R486.
- **Accéder** à des emplacements et évoluer en hauteur en sécurité en utilisant une PEMP.
- **Rendre** compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de la conduite de la machine.

POUR QUI ?

- Opérateurs et futurs opérateurs sur une PEMP.

PRÉ-REQUIS

- **Capacité à lire et écrire** le français pour lire et comprendre les consignes et caractéristiques des matériels utilisés.
- Être titulaire d'un CACES R386 à R486 valide de moins de 5 ans.

ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ OBLIGATOIRE

En l'absence de ces équipements de protection individuelle, le stagiaire ne sera pas admis à suivre la formation

CONTENUS

- Réglementation et textes en vigueur
- Obligations du constructeur, du loueur, du chef d'entreprise
- Grands principes de la conduite en sécurité
- Principales caractéristiques et catégories de PEMP
- Choix de l'appareil
- Poste de commande principal, de sauvetage, de dépannage
- Dispositifs de sécurité, la plaque de charge
- Vérifications avant mise/remise en service et vérifications périodiques
- Entretien du matériel
- Carnet de bord
- Balisage et signalisation
- Analyse des risques et des règles d'utilisation
- Gestes de commandement
- Équipements de protection individuelle

Exercices pratiques de conduite sur PEMP

- Exécution des gestes de commandement
- Déplacement et circulation en ligne droite, en courbe, en marche avant, en arrière avec une PEMP
- Positionnement et stabilisation de la PEMP
- Signalement de la PEMP et balisage de la zone qui peut être surplombée
- Appréciation ou recueil de l'information sur la vitesse du vent
- Manœuvre de la PEMP dans l'environnement : fermeture du portillon, identification des obstacles, déplacement de la plateforme de travail, progressivité des mouvements simultanités des commandes, efforts latéraux sur la PEMP, surcharge, risques électriques, etc.
- Réactivité en cas d'anomalie ou d'incident et utilisation du poste de sauvetage ou de dépannage
- Réalisation des opérations de fin de poste et mise de la PEMP en position de transport.

TARIF : Nous consulter

PROCHAINE SESSION : Nous consulter



PEMP NACELLES

R386 à R486

Nouvelle catégorie

Ancienne catégorie	Type d'engins concernés	Nouvelle catégorie
1A		A
3A		
2A		Non concerné
2B		
1B		B
3B		
	Conduite hors-production des PEMP des catégories A et B	C

Guide de correspondance – nouvelles recommandations CACES

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET VALIDATION DE LA FORMATION

> Les épreuves théoriques et pratiques de la conduite de PEMP sont réalisées en fin de formation conformément à la Recommandation R486 de la CNAMTS en vue de la délivrance d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) par catégorie d'engins.

La délivrance du CACES permet à l'employeur de délivrer une autorisation de conduite au salarié, sous réserve qu'il ait connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation. Selon la Recommandation R486, le renouvellement du CACES® est obligatoire avec une périodicité de 5 ans.

Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation.

> Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

L'itinéraire pédagogique est articulé autour d'un apport de connaissances théoriques relatives à l'utilisation des engins de chantier en toute sécurité, et d'exercices pratiques de conduite du véhicule.

MOYENS TECHNIQUES

PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard. Plateforme d'évolution pratique certifiée CACES®.

PROFIL DES INTERVENANTS

- Formateurs formés à la pédagogie, expérimentés dans la conduite des engins de la catégorie concernée et titulaires du ou des CACES ® correspondants. Le testeur est agréé par un organisme.
- Certificateur accrédité par le COFRAC.